

Préfecture de  
Haute - Garonne

Commune de  
LHERM

Dossier n° DP03129923G0095

Demande déposée le : 30/08/2023  
par: Madame RATHQUEBER Charlène  
demeurant à : 24 Chemin du Rougeron  
31600 LHERM  
pour : INSTALLATION D'UNE CARAVANE  
sur un terrain sis à : 24 Chemin du  
Rougeron, 31600 LHERM  
cadastré : OD-0687

**Objet : Rejet tacite**

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 30/08/2023, pour un projet d'installation d'une caravane sur un terrain situé 24 Chemin du Rougeron, 31600 LHERM.

Par lettre du 01/09/2023 notifiée en recommandé avec accusé de réception le **04/09/2023**, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **Formulaire Cerfa** : Vous voudrez bien fournir le formulaire Cerfa en vigueur au moment du dépôt de votre demande (n°13404\*11), le formulaire Cerfa n°13404\*09 étant caduc.

- **Plan de masse coté dans les 3 dimensions [DP2 - Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]** :

Le plan fourni est incomplet et ne peut pas être considéré comme recevable. Les informations suivantes doivent obligatoirement apparaître :

- le terrain dans son intégralité,
- l'orientation du Nord,
- l'ensemble des constructions et installations présentes sur le terrain, et coté dans les 3 dimensions (hauteur, longueur, largeur),
- les cotes relatives à la hauteur de votre projet,
- les branchements aux réseaux et l'implantation du système d'assainissement non collectif (s'ils existent ou sont projetés),
- la végétation existante, maintenue, supprimée ou remplacée,
- l'accès au terrain,
- les cheminements, circulations et aires de stationnement.

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de LHERM dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**LHERM, le 11 décembre 2023**  
**Pour le Maire, l'adjointe déléguée à l'Urbanisme.**

 **Brigitte BOYE**

